

Avez-vous ajouté vos heures de mentorat à votre dossier membre?

Les mentors et les mentorés peuvent déclarer jusqu'à un maximum de 15 heures de mentorat par période de référence dans le cadre du programme de formation continue.

Rendez-vous sur votre dossier membre pour y ajouter vos heures.

Voici les indications pour remplir les différentes sections :

Titre de l'activité : mentorat

Type d'activité : activité de mentorat

Champs d'expertise abordés : faites votre sélection

Entreprise : Ordre des CRHA

Nom du formateur : nom du mentor (votre nom si vous êtes le mentor)



jusqu'à 15 h
(par période de référence)

N'oubliez pas de conserver les pièces justificatives, par exemple, le plan des rencontres, l'évaluation des résultats, la notice biographique du mentor/mentoré, etc.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question relative au programme de mentorat.

Co-responsable, programme de mentorat

Geneviève Brindamour, CRIA
Conseillère, développement professionnel
514 879-1636, poste 240
g.brindamour@ordrecrha.org

Co-responsable, programme de mentorat

Pier-Luc Fillion, CRHA
Chargé de projets
514 879-1636, poste 284
pl.fillion@ordrecrha.org